

1^{er} signataire: Daniel Ulrich PLR

Date du plénum: mardi, 16 février 2021

Sujet: Gratuité des transports publics sédunois aux personnes en âge AVS

Réponse de la Municipalité

Lors du plénum du 16 février 2021, un postulat a été déposé par le groupe PLR afin d'offrir la gratuité des transports publics aux personnes en âge AVS (cf. annexe).

Après coordination entre CarPostal et le service de l'urbanisme et de la mobilité, il est proposé que le conseil municipal réponde comme suit aux postulants :

En préambule, il s'agit de préciser que la Constitution fédérale (article 81, alinéa 2) indique que « *Les prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts.* » Une gratuité totale des transports publics ne pourrait ainsi être mise en œuvre. La gratuité ciblée est cependant possible, que ce soit pour certains jours de la semaine ou pour certaines catégories d'âge. La gratuité des transports publics sédunois pour les seniors entre donc dans ce cas de figure.

Il convient également de préciser en introduction que le financement actuel des bus sédunois auprès de CarPostal se fait sur la base d'un montant forfaitaire estimé l'année précédant la période d'exploitation et de facturation. Les risques et bénéfices sont ainsi intégralement supportés par CarPostal. L'encaissement des recettes est également géré par CarPostal directement, non pas par la Ville de Sion.

Solution retenue par CarPostal

En premier lieu, il est nécessaire de définir le type de transports publics concerné ainsi que le groupe de personnes en âge AVS pouvant bénéficier de cette offre.

- Concernant le type de transports publics concerné, seuls les transports concernés par les zones tarifaires des Bus Sédunois (1, 2 et 3) peuvent être concernés. En l'état, seuls les transports routiers (Bus Sédunois et bus régionaux CarPostal et Theytaz) y sont intégrés, et pas le train. Un traitement spécifique est cependant accordé aux résidents d'Uvrier dans la solution proposée.
- Concernant le groupe de personnes en âge AVS concerné, la solution proposée ne peut être mise en œuvre que pour les personnes résidant sur le territoire communal sédunois. Toute personne extérieure et en âge AVS devra payer son trajet.

Après étude de différentes variantes, la solution esquissée avec CarPostal est semblable à celle mise en œuvre pour les étudiants et apprentis valaisans, à savoir le Railcheck. Chaque année, le contrôle des habitants devra transmettre à CarPostal la liste de tous les habitants en âge AVS de la commune. CarPostal se charge d'envoyer un Railcheck à ces citoyens. Ceux-ci devront se présenter ensuite au guichet CarPostal afin de se procurer leur abonnement

gratuit. Le nombre de zones comprises dans l'abonnement dépendra du lieu de domicile (exemple : un citoyen habitant le centre-ville n'aura le droit qu'à un abonnement en zone 1).

CarPostal refacturera en fin d'année à la Ville de Sion le montant correspondant à la totalité des abonnements demandés avec le Railcheck. Ces montants reviendront en partie à la Ville de Sion, étant donné que CarPostal pourra abaisser le coût des indemnités payées par la Ville de Sion dans le montant forfaitaire de l'année suivante, au vu de l'augmentation des recettes.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de seniors concernés par la mesure, ainsi qu'un chiffrage estimatif. Sur la base de l'exemple de Martigny, un taux de conversion de 50% a été retenu pour le nombre d'ayants droit souhaitant se procurer le sésame.

Lieu de domicile	Nombre de résidents	Prix de l'abonnement annuel	Taux de conversion	Coût annuel pour la Ville
Zone 1	6842	379 CHF	50%	1'296'559.00 CHF
Zone 2	224	477 CHF	50%	53'424.00 CHF
Abo modulable CFF St-Léonard-Sion + 1 zone*	304	820 CHF	50%	124'640.00 CHF
Zone 3	111	540 CHF	50%	29'970.00 CHF
Total	7481			1'504'593 CHF

*Cet abonnement a été retenu pour les habitants d'Uvrier

La mise en place de cette solution comporte plusieurs risques identifiés par CarPostal et listés ci-dessous :

Risques identifiés : a) Reconnaissance tarifaire

Pour reconnaître les titres de transport des Bus Sédunois sur les lignes régionales, la Ville de Sion paie à CarPostal une compensation. Cette compensation se monte à environ Fr. 40'000.- par année. Comme le nombre d'abonnement des Bus Sédunois va sensiblement augmenter en raison de cette gratuité (+ environ 3'500 à 4'000 abonnements selon le tableau ci-dessus), cette compensation est appelée à augmenter également. En effet, 3'500-4'000 personnes en plus sont susceptibles d'emprunter nos lignes TRV avec leurs abonnements des Bus Sédunois. Pour estimer l'augmentation de cette compensation, une règle de trois serait a priori effectuée.

Risques identifiés : b) Augmentation des recettes versus montant forfaitaire

Il est impossible d'estimer exactement comment les seniors utiliseront leur abonnement une fois celui-ci gratuitement obtenu. Vont-ils l'utiliser une seule fois ou alors réellement profiter de cette gratuité pour changer leurs habitudes et utiliser régulièrement les transports publics en Ville ? Le risque que les 7'400 seniors viennent se procurer l'abonnement juste parce qu'il est gratuit alors même qu'une partie ne l'utiliseront pas est un risque réel, que la Ville de Sion devra budgétiser.

Risques identifiés : c) Capacité du matériel roulant

Le dernier point à prendre en compte est la question de la capacité. Si cette gratuité est un succès et que 50-60% des 7'000 seniors, soit environ 3'800 seniors, changent réellement leurs habitudes et empruntent régulièrement, voire quotidiennement les bus de la Ville de Sion, CarPostal pourrait avoir alors un problème de capacité. Une adaptation de l'offre de transport serait donc nécessaire, ce qui aurait indéniablement un impact sur les coûts de l'offre.

Tarifs sédunois et benchmarking

Tous les aînés sédunois à l'âge AVS peuvent bénéficier du demi-tarif sur les titres de transport sans condition (sur présentation de la carte verte délivrée automatiquement par le contrôle des habitants).

Les billets, cartes multicourses et abonnements annuels ne coûtent ainsi que :

Billet individuel 1 zone	1.50
Billet individuel 2 zones	2.20
Billet individuel 3 zones	2.50
Cartes multicourses 1 zone	6.10
Cartes multicourses 2 zones	8.20
Cartes multicourses 3 zones	12.50
Abonnement mensuel 1 zone	42.00
Abonnement mensuel 2 zones	53.00
Abonnement mensuel 3 zones	60.00
Abonnement annuel	379.00
Abonnement annuel	477.00
Abonnement annuel	540.00

Pour le centre-ville, l'abonnement annuel ne représente ainsi qu'une dépense de 1 franc par jour ; pour Aproz et Uvrier, 1.30 francs ; pour un habitant des Agettes, 1.50 francs.

En outre, les Bus sédunois sont gratuits depuis le vendredi 17h00 et toute la journée du samedi.

À titre de comparaison, sachant que les cadences et les offres ne sont pas les mêmes dans les autres communes, Sierre propose un abonnement annuel pour les seniors à partir de 320 francs, Fribourg un abonnement annuel pour les seniors à partir de 495 francs, Nyon un abonnement annuel pour les seniors à partir de 600 francs.

Aussi, au vu du système de financement actuel des bus sédunois et des risques non négligeables de la mise en œuvre de la solution ci-dessus, des tarifs très attractifs des Bus Sédunois et du demi-tarif offert de facto aux seniors en âge AVS, le conseil municipal propose de ne pas mettre en œuvre la gratuité des bus sédunois pour les personnes en âge AVS.